

**Bienvenue
à bord**

Le CRAIF vous informe



CRAIF Tour *jeunes pilotes*

compétition réservée aux jeunes pilotes
de l'Ile de France âgés de 18 à 25 ans

Bulletin d'inscription
à retourner avant le
1^{er} juillet 2015



Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Téléphone gsm :

Date de Naissance :

N° de Licence FFA :

Date de validité :

Aéroclub :

Avion :

Immatriculation :

Puissance :

Vitesse Propre :

Précisez Pilote ou Accompagnateur :

Nombre d'heures de vol total :

Depuis le 1^{er} janvier 2015 :

PPL/LAPL N° :

Je confirme mon inscription au **CRAIF Tour** *jeunes pilotes*
et accepte le règlement dont l'extrait est joint à la fiche d'inscription

Ci-joint mon chèque d'engagement de **150 €** (qui ne sera débité qu'à l'issue de la compétition)

Signature du candidat :

A retourner avant le 1^{er} juillet 2015 à

**CRAIF 20 rue Jean Jaurès - 92300 Levallois-Perret
ou par messagerie en PDF à : contact@craidf.fr**

Pour tout renseignement contacter Annie Mabire les mardis et jeudis
Tel : 01 47 56 04 05 - messagerie : contact@craidf.fr



Extrait du règlement : **CRAIF Tour** *jeunes pilotes* 2015

Sont autorisés à participer aux épreuves

- Pilote** : Agé de 18 ans révolus à 25 ans non révolus le jour du début des épreuves
Titulaire d'une Licence PPL ou LAPL en cours de validité (SEP et Certificat médical classe 2)
Membre d'un aéroclub de la région Ile de France (CRA 12)
- Accompagnateur** : Agé de 18 ans révolus à 25 ans non révolus le jour des épreuves
Membre d'un aéroclub de la région Ile de France (CRA 12)

Ne sont pas autorisés à participer les titulaires d'un CPL et/ou d'une qualification FI

Avions autorisés

- Monomoteur à Pistons de moins de 200 cv, et sans train rentrant**
CDN en cours de validité
Attestation d'Assurance valide et conforme à la réglementation en vigueur
Tout document de bord requis par la législation en vigueur

Matériel Interdit

- GPS de bord (seront oblitérés par l'organisation)
GPS individuel sous quelque forme que se soit (montre, PDA, Téléphone...)

Programme des épreuves et notation

Epreuves de Navigation : (2 navigations de 90 points)

Chaque épreuve consiste à effectuer des parcours de Navigation (branches contrôlées par GPS enregistreur installés à bord des avions) dont la distance sera comprise entre 70 et 150 NM, choisie en raison des exigences réglementaires locales et du nombre de pilotes.

Principe d'exécution :

Le GPS enregistreur calcule les écarts de route selon 4 critères

- Ecart Moyen des passages aux points tournants** : 15 points par Nm au-delà d'un rayon de 0.2 Nm, pénalité max 30pts
Ecart de route max : 6 points par Nm , pénalité max : 30 points
Ecart de route moyen : 4 points par Nm, pénalité max : 20 points
Altitude : 1 point par sortie d'une durée d'une minute d'un tunnel de 250 pieds de rayon, pénalité max 10 points

Bilan carburant : Estimée de la consommation (20 points par épreuve) :

La consommation exacte est déterminée durant les pleins (chiffre volucompteur arrondi au litre le plus proche après remplissage du ou des réservoirs dès l'arrêt moteur au parking, par comparaison avec le chiffre annoncé au responsable de l'essence avant le plein

- 4 points par litre (sous-estimation) - 5 litres d'écart
- 2 points par litre (surestimation) - 10 litres d'écart
- Pénalité maximum : 20 points par plein

Epreuve Observation (50 points maxi) :

Remarque: La mise en place de cette épreuve spéciale se fait sur décision du Commissaire Général de la sélection.

Un maximum de 10 photos sera remis à chaque pilote lors du briefing.
Le pilote doit positionner le lieu photographié par référence à la distance au point tournant le précédant.
Chaque photo non (ou mal) identifiée sera débitée de 5 points

Classements

les classements seront publiés pour deux catégories:

- I – équipage individuel
- II – équipage à 2

Sera déclaré vainqueur dans sa catégorie l'équipage qui aura perdu le minimum de points sur l'ensemble des épreuves réalisées (3 navigations au maximum)

Le Commissaire Général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les épreuves dans tous les cas où il le jugerait indispensable sans remboursement des frais d'engagement